

Trottinettes

La Creusaz – Les Marécottes (départ télécabine)



Règlement

- ✓ La descente en trottinette n'est autorisée que sur le parcours signalisé officiellement. Elle est interdite sur tous les chemins de randonnées.
- ✓ Il faut s'attendre à du trafic inverse sur l'ensemble du parcours de trottinette.
- ✓ L'utilisateur de la trottinette doit observer les règles de circulation routière et est soumis à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Il doit circuler à droite, pouvoir freiner à la moitié de la distance de visibilité et accorder la priorité aux piétons.
- ✓ L'itinéraire de la descente marqué fait partie du réseau de routes et de chemins et n'est donc pas sécurisé ni surveillé particulièrement.
- ✓ L'utilisateur de la trottinette doit adapter sa conduite et sa vitesse au terrain, à ses propres capacités et aux autres usagers de la route.
- ✓ Le port du casque est obligatoire.
- ✓ La location est payable d'avance. Le client a l'obligation de laisser une pièce d'identité en caution.

Conditions contractuelles

- ✓ Par la remise de sa pièce d'identité, le/la client(e) confirme, une fois le test de freinage passé avec succès, avoir reçu une trottinette en parfait état et entretenue selon les règles.
- ✓ Le vol, la perte et les dommages occasionnés par chute, mauvaise utilisation ou négligence du matériel loué sont à la charge du client.
- ✓ Le/la client(e) atteste que ses accompagnants (mineurs) sont informés des règles et en est responsable.
- ✓ La pièce d'identité est rendue si la trottinette est restituée en parfait état.

TéléMarécottes S.A. décline toute responsabilité en cas d'accident. Le client déclare être titulaire d'une assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile pour les risques mentionnés ci-dessus.